



MINISTÈRE DES ARMÉES



Lyon, le **08 JAN 2020**
N°16 /ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/BCRF

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation
Section A

Affaire suivie par :
Clarisse ANESSI
Tél. : 04 37 27 20 47 ou 821 691 20 47
Fax : 04 37 27 25 33 ou 821 691 25 33
clarisse.anessi@intradef.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation d'un concours sur titres pour le recrutement dans le premier grade d'infirmières et d'infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense au titre de l'année 2020 (1^{ère} session)

à l'attention des destinataires *in fine*

REFERENCES :

- a) Décret n° 2014-847 du 28 juillet 2014 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense ;
- b) décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;
- c) arrêté du 29 janvier 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury des concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense ;
- d) arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;
- e) arrêté du 28 décembre 2017 modifié relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense;
- f) arrêté du 20 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense ;
- g) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD du 28 décembre 2007 portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation d'un concours sur titres pour le recrutement dans le premier grade d'infirmières et d'infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense au titre de l'année 2020.

Ce concours est organisé en application des dispositions du décret du 28 juillet 2014 modifié et de l'arrêté du 29 janvier 2015, cités en référence.

Le nombre de postes offerts au recrutement dans le premier grade est fixé à **31** répartis de la manière suivante :

- 6 postes pour l'INI – Paris (75) ;
- 3 postes pour l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Bégin – Saint-Mandé (94) ;
- 9 postes pour l'HIA Percy-Clamart (92) ;
- 5 postes pour l'HIA Clermont-Tonnerre- Brest (29) ;
- 8 postes pour l'HIA Sainte Anne- Toulon (83).

1. DISPOSITIONS GENERALES

L'ouverture des inscriptions est fixée au **mardi 7 janvier 2020**.

Les inscriptions par internet sont ouvertes du **mardi 7 janvier au vendredi 7 février 2020**, à minuit, heure de Paris.

La date limite de retrait du dossier d'inscription, par voie postale, est fixée au **vendredi 7 février 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 14 février 2020**, terme de rigueur.

L'épreuve orale d'admission se déroule à **Lyon**, à compter du **lundi 23 mars 2020**.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours pour le recrutement des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du premier grade est ouvert aux candidates et candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier délivré en France, soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

Il est conseillé aux candidates et candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Toute demande de dossier par messagerie électronique ou par télécopie est refusée.

A. Inscription en ligne

Le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

La date de **fin de saisie des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives par internet** est fixée au **vendredi 7 février 2020**, avant minuit, heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Jusqu'à cette date, les candidates et candidats déjà inscrits par internet peuvent modifier les données de leur dossier grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription par télé-procédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation. **Les dossiers incomplets sont rejetés.**

B. Demande de dossier par voie postale

Les candidates et candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier d'inscription par voie postale, jusqu'au vendredi 7 février 2020, le cachet de la poste faisant foi, auprès du :

Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation
Section A - ICSGS 2020
Quartier général Frère
BP 41
69998 Lyon cedex 07

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

C. Transmission du dossier d'inscription

✓ Candidatures par internet

Les inscriptions ne doivent pas se faire à partir d'un poste disposant d'un accès ISPT mais à partir de stations en libre-service ou de supports informatiques personnels, qui doivent disposer de la V8 d'« Adobe Reader » et la V11 d'Internet Explorer.

A la fin de l'inscription sur internet, un document au format « pdf » est proposé aux candidates et candidats qui ont validé leur inscription. Ce document peut être conservé par ces derniers.

Ces mêmes candidates et candidats reçoivent un mail de confirmation d'inscription qu'ils doivent transmettre avec les autres pièces requises, en version numérique, au CMG de Lyon, à l'adresse mail suivante :

cmg-lyon.berf.chef-bureau.fct@intradef.gouv.fr

✓ Candidatures par voie postale

Après avoir complété le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'envoient, accompagné des pièces requises, en quatre exemplaires, par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée.

✓ Composition du dossier d'inscription

Le dossier est constitué du formulaire d'inscription saisi en ligne ou reçu par voie postale et complété auquel la candidate ou le candidat joint obligatoirement les pièces suivantes :

- 1) Le courriel de confirmation d'inscription par internet ou le formulaire d'inscription demandé par voie postale ;
- 2) Une copie d'un titre, d'un diplôme ou d'une autorisation, requis pour l'exercice de la profession ;
- 3) Un *curriculum vitae* détaillé indiquant les formations suivies, les emplois éventuellement occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels la candidate ou le candidat a pris part.

En outre, le dossier doit être complété :

- 4) D'un formulaire individuel de contrôle élémentaire (FICE) au recrutement (se reporter au paragraphe 2) ;
- 5) Pour les moins de 25 ans, une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- 6) Pour les personnes en situation de handicap, dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, un certificat médical d'un médecin agréé. Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement ;
- 7) Pour les personnes en cours d'acquisition de la nationalité française, une copie du certificat de dépôt de la demande de naturalisation.

La date limite d'envoi des dossiers complets (par mail ou voie postale) est fixée au **vendredi 14 février 2020, date de clôture des inscriptions**, avant minuit, heure de Paris, la date d'envoi du mail ou le cachet de la poste faisant foi.

L'objet du mail d'envoi et l'intitulé du fichier comporteront le code concours suivi du nom d'usage et prénom, soit « 2020-ICSGS-1_NOM_PRENOM ».

Tout dossier transmis par mail après le **14 février 2020** ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste, postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste sera refusé.

Toute pièce complémentaire transmise après cette même date ne sera pas prise en compte. **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

f) Formulaire de contrôle élémentaire au recrutement

Dans le dossier d'inscription, les candidates et candidats sont informés qu'ils feront l'objet d'un contrôle au recrutement.

En conséquence, ils devront télécharger et compléter sur leur ordinateur un formulaire individuel de contrôle élémentaire (FICE) au recrutement.

Ce formulaire et le guide de remplissage sont proposés en téléchargement dans la rubrique « Notices des concours » sur internet aux adresses suivantes :

Internet : <https://concours-civils.defense.gouv.fr/>

Pour télécharger ce formulaire, les candidats doivent mettre à jour leur lecteur « Adobe Reader ». La version minimum requise pour le formulaire est la V8.

Après avoir complété ce formulaire ils l'envoient par courriel, sous format dématérialisé non signé (pas de document scanné), au CMG de Lyon à l'adresse suivante :

cmg-lyon.bcrf.chef-bureau.fct@intradef.gouv.fr

Ils nomment le fichier par l'intitulé du concours suivi de leurs nom d'usage et prénom, soit « 2019 ICSGS_NOM_PRENOM » et mentionnent ce même intitulé dans le mèl d'envoi au CMG.

Ensuite, ils impriment le formulaire complété et le signent. Ils joignent un exemplaire du formulaire signé à leur dossier d'inscription.

4. Visioconférence

Tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

La demande écrite doit être adressée par voie postale au CMG de Lyon au plus tard le 28 février 2020.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence

Pour toute demande d'information sur ce concours, les candidats peuvent contacter le CMG de Lyon par téléphone au 04 37 27 20 47 ou au 04 37 27 37 04.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Stéphane VANOLI
Directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

Destinataires pour attribution :

(pour diffusion à vos correspondants locaux relevant de votre périmètre de compétence)

- CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation *y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées*
- CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation
- CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
- CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
- CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
- SPAC
- INI
- ONACVG
- DCSSA
 - Hôpital d'instruction des armées Bégin
 - Hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre
 - Hôpital d'instruction des armées Desgenettes
 - Hôpital d'instruction des armées Laveran
 - Hôpital d'instruction des armées Legouest
 - Hôpital d'instruction des armées Percy
 - Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne
 - Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué

Destinataires pour information :

- Syndicat CFDT
- Syndicat FO
- Syndicat UNSA
- Syndicat CGT
- Syndicat CGC
- Syndicat CFTC

Copies :

- DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
- CMG Lyon – déléguée régionale handicap
- CMG Lyon – DGA